Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-DCM2026_194B-DE

DCM DU 9 JUILLET 2026

Dossier suivi par :
Direction générale
direction.generale@ville-liffre.fr

DCM N° : *2026.194*

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le **9 juillet** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 3 juillet 2026 - Date d'affichage : 13 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Grégory PRENVEILLE, Yannick DANTON, Alain CLÉRY, Christophe GAUTIER, Ronan SALAÜN, Sébastien SIMONOT, Samuel GATTIER, Maxime LAUBENEAU, Valentin LEMIÈRE, Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY et Mesdames Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Maud LANGLAIS ELLEOUET, Elsa RUCKERT, Claire BRIDEL, Laurence BLOUIN DUFFÉE, Gwénaël DUMONT, Claire SIMONET, Awena KERLOC'H, Karen CHESNAIS-GIRARD, Julie AUBAUD et Merlene DESILES.

6 excusés : Messieurs Jacques BELLONCLE, Patrice RUBERTI, Loïg CHESNAIS-GIRARD, et Mesdames Chantal FRANCANNET, Anne BOUCARD, Ingrid BIRÉE.

6 pouvoirs : Messieurs Jacques BELLONCLE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), Patrice RUBERTI (qui a donné pouvoir à Anne-Laure OULED-SGHAÏER), Loïg CHESNAIS-GIRARD (qui a donné pouvoir à Guillaume BÉGUÉ), et Mesdames Chantal FRANCANNET (qui a donné pouvoir à Laurence BLOUIN DUFFÉE), Anne BOUCARD (qui a donné pouvoir à Gwénaël DUMONT) et Ingrid BIRÉE (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H).

Secrétaire de séance : Eliaz CRÉTÉ - - POHARDY

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-DCM2026_194B-DE

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2026 AUX ASSOCIATIONS

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement l'article L 2311-7 ;

VU l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 ;

VU la délibération 2022.363 en date du 15 décembre 2022 relative au règlement d'attribution des subventions municipales ;

VU les avis de la Commission « Attribution des subventions municipales » réunies les 8 et 22 juin 2026 ;

VU l'avis du Bureau municipal réuni le 29 juin 2026 ;

CONSIDERANT la politique de soutien au secteur associatif, vecteur de dynamisme et de lien social sur la commune ;

Grégory PRENVEILLE, 2ème adjoint en charge de la Vie associative, Sport et Bénévolat, expose à l'assemblée que dans la continuité du vote du budget primitif 2026, il est aujourd'hui proposé de se prononcer sur l'octroi de subventions auprès de différentes associations qui en ont fait la demande, au titre de l'exercice budgétaire 2026.

CATÉGORIE SPORT	Proposition
AS COLLÈGE MARTIN LUTHER KING	550 €
AS COLLÈGE ST MICHEL	400 €
AS LYCÉE SIMONE VEIL	800 €
BOXING CLUB LIFFRÉEN	300 €
CLUB ALPIN DE LIFFRÉ	1 800 €
CLUB CYCLISTE DE LIFFRÉ	4 500 €
JUDO-CLUB	3 300 €
KARATÉ – BUDO 35	7 000 €
LES ARCHERS DE LIFFRÉ	2 500 €
LES PÊCHEURS LIFFRÉENS	350 €
U.S.L.	127 095 €
Sous-total	**148 595 €**

CATÉGORIE SOLIDARITÉ	Proposition
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	500 €
LE CLUB DE L'AMITIÉ	2 400 €
LIFFRÉ PIÉLA	8 000 €
RESTOS DU CŒUR d'ILLE ET VILAINE	1 900 €
LES AMIS DE LA SANTÉ	100 €
Sous-total	**12 900 €**

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 035-213501521-20260709-DCM2026_194B-DE

CATÉGORIE VIE LOCALE	Proposition
LA TRIBU DES POILUS	1 000 €
LES 4 PATTES DU PAYS DE LIFFRÉ	1 000 €
PAR 4 CHEMINS	400 €
Sous-total	**2 400 €**

CATÉGORIE LOISIRS	Proposition
ACCA	600 €
AFPL	1 200 €
AMICALE LAÏQUE	500 €
CANTE NAVAJO'S COUNTRY	450 €
CURIEUX DE NATURE	450 €
FEMMES EN CHEMIN	100 €
LIFFAB	350 €
LIFFRÉ POKER CLUB	350 €
LUDOTHÈQUE « LA TOUPIE »	800 €
NATURE RANDONNÉE	550 €
Sous-total	**5 350 €**

CATÉGORIE ACTIVITÉS CULTURELLES	Proposition
COUP DE THÉÂTRE	700 €
GALLO TONIC	1 000 €
LA BOITE A COULEURS	1 300 €
STAND N'ROCK	2 000 €
Sous-total	**5 000 €**

CATÉGORIE ANCIENS COMBATTANTS	Proposition
UNC	755 €
Sous-total	**755 €**

Soit un montant global de **175 000** € toutes subventions confondues.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » (Mme Merlene DÉSILES) :

- **APPROUVE** l'attribution des subventions auprès des différentes associations au titre de l'exercice budgétaire 2026, telles que présentées ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

A Liffré,
Le Maire
Guillaume BÉGUÉ



Hôtel de ville
Rue de Fougères
35340 LIFFRE

02 99 68 31 45
contact@ville-liffre.fr

www.ville-liffre.fr